



PADMAF

Plateforme d'Accélération et
de Développement des Marchés
artistiques Francophones Pluriels

CHARTRE DES ARTISTES

Célébrer la Diversité, Propulser la relève, enrichir la Francophonie).

Charte des Artistes Membres

1. Objet

La Présente charte définit les engagements mutuels entre PADMAF PLURIELS et les artistes membres de son catalogue numérique. Elle encadre les valeurs, les droits et les responsabilités liés à la participation au réseau de diffusion artistique.

2. Engagement de PADMAF PLURIELS

PADMAF PLURIELS s'engage à :

- Promouvoir les artistes de manière équitable et professionnelle
- Faciliter l'accès aux opportunités de diffusion et de marchés culturels
- Assurer la visibilité des artistes dans le respect de leur identité culturelle
- Protéger les droits artistiques et moraux des membres
- Offrir un environnement de représentation transparent et éthique

3. Engagement des artistes

Les artistes membres s'engagent à :

- Fournir des informations exactes et à jour
- Respecter les engagements contractuels de diffusion
- Collaborer de manière professionnelle avec les partenaires
- Autoriser l'utilisation de leurs contenus selon les conditions définies
- Respecter les valeurs de diversité et d'inclusion de l'organisme

4. Statut des artistes

L'adhésion au catalogue ne constitue pas un emploi, mais une représentation professionnelle facilitée par PADMAF PLURIELS.

5. Utilisation des contenus

Les artistes autorisent PADMAF PLURIELS à utiliser :

- Biographies
- Photos professionnelles
- Vidéos et extraits audio
- Uniquement à des fins de promotion et de diffusion culturelle.

6. Respect et éthique

Toutes les relations doivent être basées sur :

- Le respect mutuel
- La transparence
- L'équité
- La valorisation des cultures francophones

7. Révision

La charte peut être mise à jour par PADMAF PLURIELS selon les besoins du programme.



Fait a Windsor, le 12/02/2026

Jean Claude KILOZO ISSA

Président du Conseil d'Administration

Windsor Essex

ii

